



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

école nationale
ensa
supérieure
•m
d'architecture
de marseille

taxe
d'apprentissage
#2022



"formons ensemble les architectes de demain..."

L'école nationale supérieure d'architecture de Marseille accueille plus de 1200 étudiants d'horizons très divers, de la formation initiale (licence-master) jusqu'au doctorat en proposant également une formation d'habilitation à la maîtrise d'œuvre en nom propre, une formation professionnelle continue et un double cursus architecte-ingénieur.

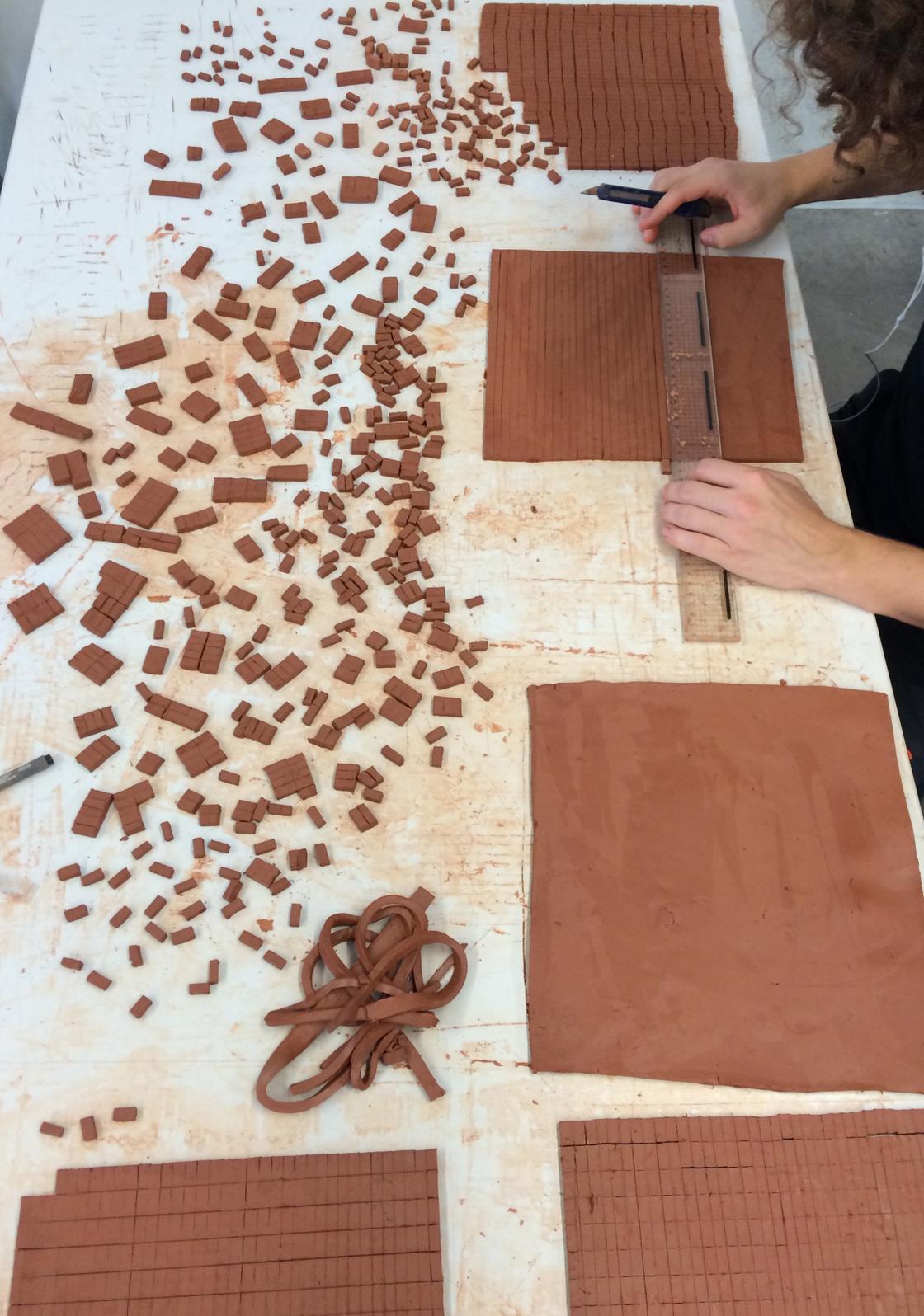
En contribuant à travers la taxe d'apprentissage, vous accompagnez notre recherche d'excellence en offrant aux étudiants de l'ensa•m un environnement de travail riche, moderne et diversifié. Ainsi, en 2021 votre engagement a permis de renforcer nos équipements techniques, d'enrichir nos fonds documentaires et de faire intervenir des architectes régionaux et de renom international.

En contribuant à travers la taxe d'apprentissage, vous devenez également partenaire de la formation de professionnels hautement qualifiés, conscients des enjeux contemporains et futurs, responsables dans leur exercice professionnel.

En contribuant à travers la taxe d'apprentissage, vous participez aussi à la construction de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires qui réunira prochainement l'ENSA•M, l'ENSP et l'IUAR (AMU) afin de former ensemble les futurs professionnels en charge de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage ; l'IMVT constituera un véritable pôle d'enseignement, d'expertise et de recherche au service du territoire méditerranéen.

Enfin, en contribuant à travers la taxe d'apprentissage, vous formez à nos côtés les architectes de demain, les accompagnant au mieux à répondre aux grands enjeux de l'architecture et de l'aménagement d'aujourd'hui et de demain.

Hélène Corset Maillard
directrice de l'ensa•m



"l'ensa•m en chiffres clés"



+ 1200 étudiants



57% de



43% de



10 associations étudiantes



www
enscm
m

audience
+100.000
utilisateurs



+3400
abonnés



+3300
abonnés



+2200
abonnés



+600
abonnés



61
partenariats
internationaux

voyages
pédagogiques



+1200
étudiants
par an



+25
voyages à
l'étranger



+ 20
journées
d'études



161K€/an

surfaces

+ 7.000 m2 de bâtiments

fablab



8
photocopieurs



4
traceurs



2
découpe-
laser



1 atelier
maquettes

bibliothèque



+ 20.000
ouvrages



ressources numériques en
ligne (base de données,
vidéos, revues, ebooks...)



groupe
Facebook
+350 abonnés



97
enseignants



47
agents
administratifs

3 unités de
recherches
habilitées

+ 50 membres



cursus & diplômes

DEEA

1er cycle
Diplôme d'étude en architecture
Conférant le grade de licence contrôlé par l'État.

HMONP

Diplôme d'architecte hmonp
Habilitation à exercer la Maîtrise d'Oeuvre en son Nom Propre.

DEA

2ème Cycle
Diplôme d'état d'architecture
Conférant le grade de master, possibilités mention recherche

DOCTORAT

3ème Cycle
Docteurat en architecture
Diplôme national de doctorat

L'ensa•m propose également :

- **Un Double-Cursus**

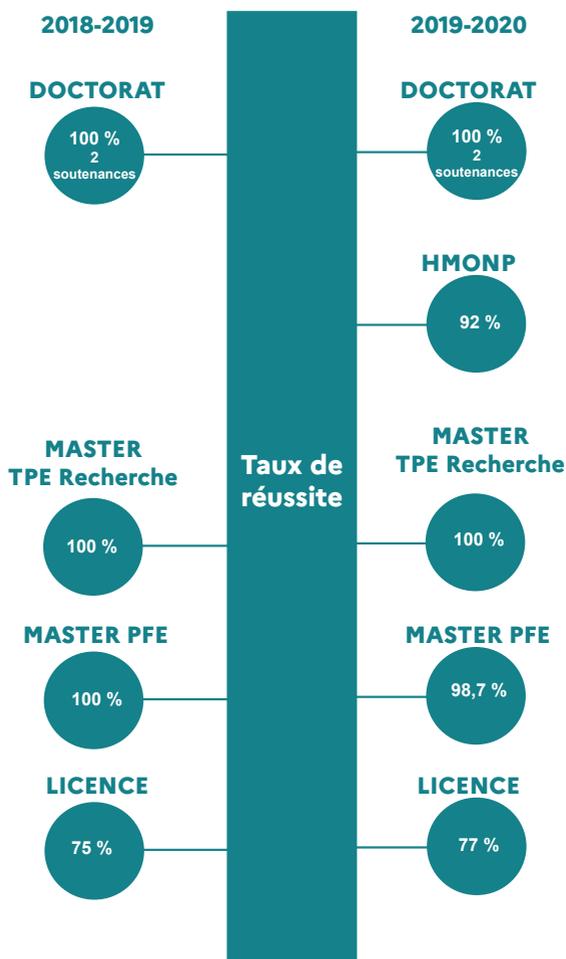
L'école propose une formation architecte-ingénieur en partenariat avec Polytech'Marseille d'Aix-Marseille Université.

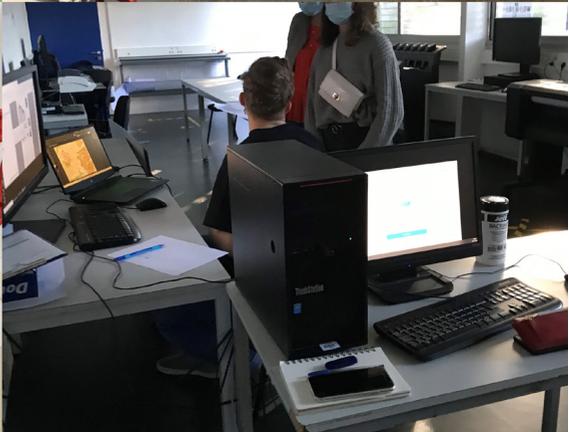


" Par-delà la maîtrise d'oeuvre, former des architectes à l'écoute des grands enjeux contemporains"

L'ensa•m développe et promeut une formation généraliste à partir de situations régionales, en prenant appui sur des institutions, des acteurs professionnels et des chercheurs.

Elle s'ouvre tout particulièrement au contexte euro-méditerranéen, au travers de partenariats pédagogiques permettant de croiser les approches sur des enjeux partagés tels que la résilience des territoires face aux changements climatiques.

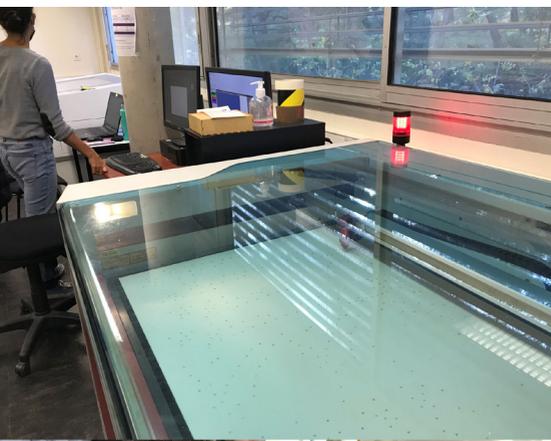




" L'importance de la taxe d'apprentissage pour l'ensa•m"

La diversification des ressources de l'ENSA•Marseille est indispensable à son développement et à son rayonnement. En nous choisissant pour le versement de votre contribution à la formation professionnelle, vous soutenez un établissement régional à l'aura internationale et êtes partenaire privilégié de la formation des architectes de demain. Vous contribuez à la modernisation et au développement de nos équipements, au soutien des actions pédagogiques, et aux projets étudiants. Votre contribution permet à l'école de leur offrir un environnement et des enseignements toujours plus performants et d'agir plus activement pour l'insertion professionnelle et le renforcement des liens avec les acteurs de la profession.

L'affectation de la taxe d'apprentissage à ces événements permet indirectement à l'école de maintenir à niveau ces outils pédagogiques comme son parc informatique, les outils de vidéoprojections ou les matériels d'édition et les équipements techniques (gravure LASER, système de vidéo-projection sans fil, traceurs,,etc.).

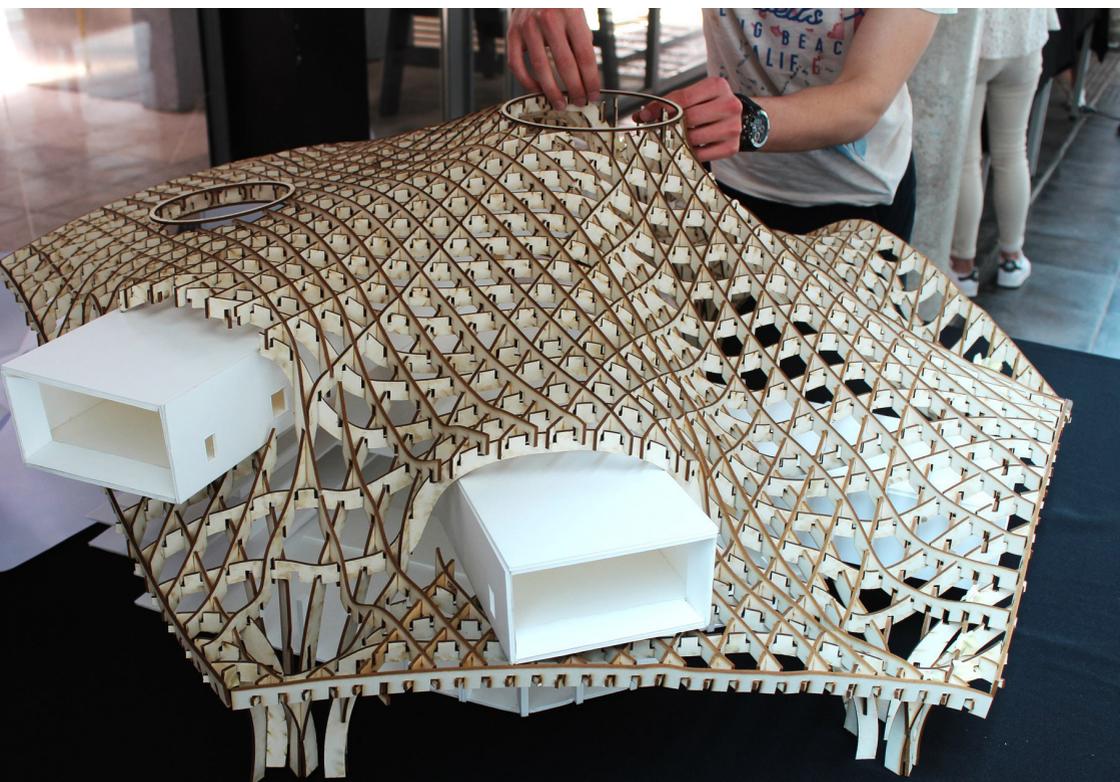


" Une taxe pour nous soutenir"

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises - dès la première année d'activité et dès le premier salarié - pour financer les formations initiales technologiques et professionnelles. La loi « Avenir professionnel » entrée en vigueur en janvier 2019 a modifié les modalités de collectes de la taxe d'apprentissage.

Le taux, inchangé, est fixé à 0,68% (0,44% en Alsace-Moselle) de la masse salariale et se décompose ainsi :

- 87% destinés au financement de l'apprentissage qui s'apparente à l'ancien «Quota». Cette somme est versée à un OCPO (les OCTA ou OCPA ont disparu) et à terme à l'URSSAF ;
- Un solde de 13% au titre de la "contribution aux autres formations professionnalisantes" cette dernière part remplace le hors-quota. Cette somme est versée directement aux établissements habilités. Le solde de la taxe d'apprentissage peut être versé jusqu'au 31 mai 2022.



" Comment nous verser le solde de 13% de la taxe d'apprentissage en cinq étapes"

1. Désignez l'ensa•marseille comme établissement receveur de votre contribution à la formation professionnelle.
2. Remplissez le bordereau de versement (un exemplaire papier est joint à la plaquette mais vous pouvez également le télécharger sur le site de l'école ou encore le remplir en ligne)
3. Versez votre contribution par virement IBAN-BIC
4. Renvoyez le bordereau avant le 31 mai 2022 directement à l'ensa•marseille (par mail ou voie postale).
5. L'école vous délivrera un reçu libérateur dès réception du virement

Code UAI de l'ensa•marseille : 0130236L

Siret: 19130236300012

Affectation CFP, solde de 13%

Délai de versement **AVANT LE 31 mai 2022**

<https://www.marseille.archi.fr/actus/taxe-dapprentissage-2022/>



un immense merci à nos donateurs de 2021

En 2021, 80 entreprises issues de secteurs d'activité très variés ont fait le choix de nous accompagner dans notre recherche d'innovation et d'excellence.

8'18» (HUIT MINUTES DIX HUIT SECONDES) • ATC SARL • AB DEPOT SARL • ABBO (ATELIER BLEU BLANC Or) ARCHITECTURE • ACA ET ASSOCIES • AGENCE AT • AGENCE D'ARCHITECTURE BERNARD FAUROUX • AGENCE D'ARCHITECTURE CO-OP • AGENCE JEROME SIAME ARCHITECTES • AI DESIGN EUURL • ALPHABET SOCIETE D'ARCHITECTURE • ARCHIPOLE SUD SARL • ARCHITECTURE JP GOMIS SARL • ARRA SARL • ATELIER ARCHITECTURE BARRE • ATELIER IP • ATELIER PATRICE CLAVEL • ATELIER SERGE JOLY ARCHITECTES • AUM ARCHITECTURES URBANISTES • BALDASSARI SIBOURG ARCHITE • BERTRAND SERRE • C&P ARCHITECTURE • C&P GALLERY • CABINET D'ARCHITECTE MAZZELLA MAGALI • CABINET D'ARCHITECTURE Luc LACORTIGLIA • CAPRINI ET PELLERIN ARCHITECTES • Christophe CAIRE ARCHITECTURE • COORDINATION ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION SAS • COSY-LAB D.D • CUISINE PLUS PROVENCE SARL • D'ARCHITECTURE PHILIPPE MIALON SARL • DEFFERT-BAUD SARL • DES I.D ARCHITECTURE • DIDIER BECCHETTI ARCHITECTES SAS • DP ARCHITECTURE • ERADES BOUZAT ARCHITECTE • EREME ARCHITECTURE EUURL • GERARD MARTENS • GUILBAULT LAURENT • HA SARL • HUIT ET DEMI • IFS MUSAE • I-LOT ARCHITECTURE SARL • ITE PARTENAIRES SA • JBP ARCHITECTES • JEANNE DARRASSE ARCHITECTE • JOLY LOIRET AGENCE • JULIEN COMBES ARCHITECTE • KARUKERA SERVICES SARL • KERN ET ASSOCIES • LAND • LES PENNES INVEST • LETEISSIER-CORRIOL SARL • LIBERAL ORL • MADOTTO & ASSOCIES SARL • MARCIANO ARCHITECTURE SARL • MIRA • MOA ARCHITECTURE • NAOM • NSL ARCHITECTES SARL • ONE WAY 4 ARCHITECTES • OOKI CONSTRUCTION SAS • OVM ARCHITECTURE • PEACE 55 SARL • POLYPTYQUE SARL • PROFILEA ARCHITECTES ET ASSOCIES • PROVENCE EQUIPEMENT HABITAT • REGAIN ARCHITECTURE • ROC-CARO ARCHITECTURE • SIGMA O ARCHITECTURE • SIPECC SAS • SOC DES CUISINES DE NOUVELLE GENERATION IXINA • SOFIREV SA • SOMASA / CHATEAU D'AX • SYNDICAT DES ARCHITECTES • T3 ARCHITECTURE • TERRTOIRES URBAINS ARCHITECTES URBANISTES SARL • VAGHARCHAK ARCHITECTURE DESIGN • VINCENT COSTE SARL • ZARUBA ARCHITECTES SARL

contact

Bernadette Jugan
téléphone : 04.91.82.71.04
bernadette.jugan@marseille.archi.fr